FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES
« *La Saligue aux oiseaux* » - Castétis – 1 avenue du Guat – CS 90308 – 64303 ORTHEZ Cedex
Tél : 05 59 84 31 55 – Mél : fdc64@chasseurdefrance.com – Site internet : www.chasseurs64.com
Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1979

Compte-rendu de l'Assemblée générale 2024 à SALIES-DE-BEARN

Personnalités présentes :

Thierry CABANNE Maire de Salies-de-Béarn, Denise SAINT-PÉ Sénatrice, Max BRISSON Sénateur, Florence LASSERRE Députée, David HABIB Député, Laurence FARRENG Députée européenne, Andde SAINTE-MARIE Conseiller Régional représentant le Président Alain ROUSSET, François VERRIERE Conseiller Régional, Thierry CARRERE Conseiller départemental représentant le Président Jean-Jacques LASSERRE, Maryvonne LAGARONNE Maire de Gestas et Vice-Présidente de la Chambre d'Agriculture, Alain MESPLEDE Directeur de la DDPP représentant Monsieur le Préfet Julien CHARLES.

Monsieur Thierry CABANNE Maire de Salies-de-Béarn accueille l'ensemble des participants à cette Assemblée. Il indique n'être ni pêcheur ni chasseur, mais se déclare très attaché à ces activités et remercie les chasseurs de sa commune pour leur engagement au service du collectif.

Monsieur Quentin PECAUT Président de l'ACCA de Salies présente son association communale qui compte 230 membres, et fait de son mieux pour répondre aux très nombreuses sollicitations des propriétaires terriens dans un territoire de coteaux boisés très riche en grands gibiers.

Le Président Philippe ETCHEVESTE présente l'ensemble des personnalités présentes qu'il remercie de leur présence en cette année d'élections européennes. Il remercie également l'ensemble des Présidents présents et ceux n'ayant pu venir, pour leur engagement au service de la Chasse tout au long de l'année.

Le mot du Président Willy SCHRAEN :

le Président de la FNC Willy SCHRAEN, présent à notre AG de PAU en 2023, a souhaité s'adresser aux représentants des chasseurs à l'occasion de leurs assemblées départementales. Son discours de 15 minutes est projeté. Retrouvez-le ici : https://www.youtube.com/watch?v=dqRWnYiAj7o

Rapport moral du Président Philippe ETCHEVESTE :

« Amis chasseurs et non chasseurs bonjour, bienvenue à toutes et à tous !

C'est l'heure du rapport moral, avec une attention certainement plus marquée cette année pour l'actualité politico-cynégétique nationale.
L'actualité départementale a son importance certes, mais il faut aussi élargir les débats et comprendre les enjeux nationaux et européens, lorsque le calendrier électoral nous intéresse, 9 juin oblige !
On va tenter de rester lucide malgré et avec une actualité sociale et économique morose. Comme tous les Français, les chasseurs subissent aussi l'inflation. L'inflation des prix à la consommation, bien sûr, mais surtout l'inflation des verts clairs et des verts foncés. Je pense que vous commencez à me connaître, vous savez de quelle tranche de la population je veux vous parler. Celle qui saisit

toutes les occasions pour nous convoquer devant les tribunaux, à tous les niveaux, conseil d'Etat, tribunal de simple police, correctionnel, administratif et européen. Nous sommes les grands délinquants de la nature !
Il faut nous justifier pour tout et je dois reconnaitre qu'ils sont mieux organisés que nous. Plus motivés aussi pour nous faire du mal. Je vous parle bien sûr des écolos. Les deux principales composantes que je ne citerai même pas à cette tribune ; je n'ai pas l'intention de leur faire de la pub ! Ceux que j'ai retrouvés au tribunal administratif les 4 octobre et 2 novembre derniers.
Dans les écolos, je ferai la différence quand même entre les verts clairs et les verts foncés, jusqu'au-boutistes et acharnés face aux chasseurs, à nos traditions, à notre art de vivre, à notre bien-être, qu'ils ne sont pas capables eux de trouver. Politiquement, ils ne représentent pas grand-chose, mais il faut leur accorder le mérite d'être juridiquement bien organisés. Ne sous-estimons pas notre adversaire !

Faute d'obtenir satisfaction sur d'autres sujets d'actualité, la chasse reste l'os à ronger ! Tout est prétexte à attaquer notre art de vivre et en particulier notre loisir, la chasse. Nous savons pourtant faire preuve de discernement. Nous recevons à la Fédération le Fiep et la Sepanso. Le dialogue est franc et constructif. C'est peut-être l'exception qui confirme la règle.
Devons-nous avoir honte de se taper une côte de bœuf de temps en temps ? De consommer une palombe ? D'offrir à notre voisin un morceau de sanglier, de chevreuil ou de cerf ? De boire un bon vin ? Ne culpabilisons pas et transmettons aux générations futures notre art de vivre !

Nous sommes en grande partie des ruraux. Nous exerçons notre loisir dans nos campagnes ; plus précisément, dans ce qu'il reste de nos campagnes. Urbanisation oblige, nos territoires sont de plus en plus restreints et peuplés çà et là d'une catégorie de population hostile à la chasse. Plus ou moins hostile en fonction de ses besoins. S'ils ont besoin d'un piégeur pour éliminer une fouine qui dévaste un poulailler, vous êtes les meilleurs. Pour supporter une fois par an, un dimanche matin, le bruit des chiens courants derrière un renard, vous êtes des sauvages ! Quand leur pelouse est dévastée par les sangliers, quand le sanglier est dans la piscine, vous redevenez les meilleurs.
Les sangliers sont de plus en plus éduqués. Reportage sur FR3, quelques sangliers à Bidart en pleine nuit. Ils traversent au passage piétons ! Ils ont labouré la pelouse de la résidence, l'intention n'était pas mauvaise, ils préparaient le terrain pour semer la pomme de terre.

Des sangliers derrière la gare de Pau, au Boucau, à Bidart, dans le bois de Pau. Dans le bois de Pau, parlons-en ! 57 000 € de dégâts en 2019, payés par les chasseurs, sur toutes les cultures autour de ce bois. Un bois qui appartient à qui ? Qui est géré par qui ? Malgré toutes les sommations d'usage, pas une seule battue de régulation dans ce bois. Six kms de clôture posée par les chasseurs. L'entretien et l'agrainage doivent être assumés par le propriétaire de ce bois, l'Etat : 100 kg de maïs pour l'agrainage ! Grand merci encore aux chasseurs qui se sont mobilisés cette année encore, pour poser cette clôture. Nous avons des vidéos qui prouvent la présence d'une population de sangliers trop importante dans ce bois. Je vous le dis, nous ne sommes plus en 2019, la Fédération ne crachera pas un centime d'euro pour des dégâts en périphérie de ce bois. Nous ne sommes pas responsables de sa gestion. Le responsable, c'est l'Etat et si l'Etat a besoin de nous, il sait où nous trouver ; nous avons déjà prouvé notre efficacité, à condition qu'on veuille bien nous écouter.

A mon petit niveau, je garde les pieds sur terre et j'ai bien conscience que, dans certains domaines, je vous en demande beaucoup. Au risque même d'en devenir désagréable et impopulaire ! C'est bien la gestion et la maitrise des dégâts grand gibier, en particulier du sanglier, qu'il nous faut aborder et même analyser.
Vous comprenez que l'Etat est un exemple, mais je ne veux pas que le sanglier dans le département soit géré comme au Bois de Pau.

Reproduction oblige, nous sommes face à une population de sangliers qui devient préoccupante sur des territoires de plus en plus dangereux à chasser. Une population en bonne santé et des chasseurs qui prennent de l'âge, de l'expérience certes, mais cela ne suffit plus.

Sur le plan cynégétique, nous pouvons nous réjouir d'avoir une population de sangliers bien portante. Je voudrais avoir autant de succès avec le petit gibier, que l'on a tendance à négliger.
Chez nos amis landais, un tableau de chasse de 18 000 sangliers. Dans le Gers, 9 000 à 10 000. Chez nous, 4 800 à 5 000, mais une facture qui varie tous les ans entre 180 000 et 330 000 €, avec un pic à 570 000 € en 2019.
Je ne vous parle là que des sommes payées aux agriculteurs. Considérant que seul le chasseur est mis à contribution, nous avons tenté de modifier la loi, pour le moment, c'est NON.
A la somme de ces dégâts, viennent se rajouter les frais de vacations de nos experts privés, que je tiens à remercier. Ils complètent le travail de nos techniciens, experts eux aussi. Et enfin, les frais de gestion, le travail de madame Haget, que je remercie au passage pour son sérieux, et notre technicien responsable Grand gibier Lionel Daguerre. Pour vous donner une idée, en 2019 : 540 000 € de versés aux agriculteurs, 65 000 € versés aux experts privés, 90 000 à 100 000 € de gestion administrative. Près de 700 000 euros sur un budget global de 2 millions d'euros. Un budget qui résulte à 95 % des cotisations des chasseurs. Conscient que cette situation financière ne pouvait pas durer sans mettre en péril les fédérations, notre président national, le grand Willy, a négocié avec le président de la République.
Il en découle une aide sur trois ans au niveau national, 25 millions la première année, 20 millions la seconde et 15 millions la troisième. Un ballon d'oxygène ponctuel. La loi globale de l'indemnisation des dégâts de grand gibier doit être revue fin 2025.
Tout le monde s'accorde à reconnaître que le chasseur seul ne peut plus payer et n'est pas responsable des dégâts dans des zones où il devient impossible de chasser, sécurité oblige. Cette régulation du grand gibier et en particulier du sanglier était un loisir. Petit à petit, c'est devenu un travail et bientôt une corvée !
Au passage, rappelons-nous qu'en période Covid 19, les chasseurs de grand gibier ont bénéficié d'une dérogation pour assurer la régulation de cette population. Nous prenions cela pour un cadeau. A l'époque, nous pouvions chasser par groupe de 30, en prenant bien sûr toutes les précautions sanitaires. Par contre, tout le reste, palombe, bécasse et j'en passe, trop de dangers, restez à la maison !
Nous pointons du doigt le coût de ces dégâts en matière agricole, mais qu'en est-il des 10 000 collisions reconnues par les compagnies d'assurance ? Tôles froissées, blessés, handicapés, morts ? Quels en sont les chiffres et le coût ? Un service là aussi rendu à la population et lorsqu'on demande aux compagnies d'assurance une contribution pour acheter des panneaux ou assurer les chiens, la réponse est NON.
Qui dit surpopulation de sangliers, dit aussi risques sanitaires accrus. Un aspect là aussi passé sous silence. On nous en demande beaucoup, cette chasse collective reste sous haute surveillance, la sécurité est un chapitre incontournable.
Au niveau national, environ 1 million de chasseurs qui valident leur permis. Quatre millions et demi de chasseurs potentiels en France. Six personnes décédées à déplorer, six de trop. Le chiffre le plus bas depuis 20 ans !
Nous sommes sous haute surveillance. L'OFB, agents de l'Etat, inspecteurs de l'environnement nous aident avec quelques conseils qu'ils rédigent sur des carnets à souche verts. On vous jumelle pour votre sécurité et on remarque que vous avez bougé de quelques mètres de votre poste : timbre amende notice 4 - 135 €. Sachez que c'est pour votre bien ! C'est pour vous éduquer, tout le reste était bien, mais il fallait marquer le coup ! On appelle cela l'activité contraventionnelle, c'est peut-être à l'abondance de cette activité qu'ils sont notés.

J'ai compris que les agriculteurs ont été aussi victimes de leur activité, ils l'ont fait savoir à M. le Ministre et à M. le Préfet. C'est ce que nous avons aussi fait le 29 mars à la préfecture. Attention, nous sommes intransigeants à tout ce qui touche à la sécurité.

Pour le reste, je vais analyser le retour de l'activité contraventionnelle de l'OFB et je vais compter les fois où l'indulgence et la pédagogie ont dominé.
Nous avons de moins en moins de jeunes volontaires pour chasser le grand gibier. A force de matraquer, les jeunes, les plus anciens, tout le monde va rentrer à la maison et on va compter les points. Je n'ai pas autorité pour vous obliger à aller à la chasse et je ne vais pas vous pousser avec une fourche. Il restera l'OFB et les lieutenants de louveterie qui sont sous l'autorité du préfet pour faire le travail ou la corvée de régulation. Faut-il encore que les lieutenants de louveterie soient accompagnés de chasseurs ! On verra, qui vivra verra !
Pour nous faciliter le travail ou la corvée, l'Etat vous a mis à disposition la boite à outils !
Deux mesures principales :
Vous chassiez jusqu'au 31 mars, vous pourrez chasser avril et mai pour protéger les semis. Vous comprendrez que l'on va prioriser l'affut et l'approche pour éviter de brasser la nature en pleine période de reproduction naturelle et, en dernier ressort, la battue. Contrairement à ce que pourraient penser les verts foncés, on ne considère pas cette mesure comme une satisfaction ; du 1er juin au 31 mars, c'était déjà assez long.
Deuxième mesure, l'usage de la chevrotine. Il n'y a que 30 départements en France qui ont demandé à l'utiliser. J'ai toujours dit que ceux qui veulent l'utiliser pourront le faire. Ce n'est pas une obligation. Je sais par exemple que l'association des chasseurs de grand gibier est contre. Je respecte leur choix. Vous demanderez quand même à nos voisins landais ce qu'ils pensent de l'usage de la chevrotine utilisée à bon escient. Comment ont-ils fait dans les Landes pour passer de 9 000 sangliers au tableau de chasse à 18 000 actuellement, avec 1,4 million de dégâts en 2019 ? Dégâts payés uniquement aux agriculteurs.
Vous ferez ce que vous voulez et quand vous me montrerez que vous plombez plus facilement un marcassin à la carabine plutôt qu'à la chevrotine, je serai convaincu !
J'ai cru comprendre que des préconisations sur l'usage de la chevrotine, rédigées par l'OFB, seraient arrivées à la DDTM ou sur le bureau de M. le préfet. J'attends la rédaction officielle de ces préconisations pour juger sur pièces.
Nous n'accepterons aucune contrainte supplémentaire et sujette à verbalisation systématique.
Je vais arrêter de vous bassiner avec le grand gibier en vous demandant, la saison prochaine, fin du triennal, de mettre la pression sur le chevreuil qui, je le comprends, a été un peu délaissé. Pour le cerf, nous avons quelques comptages à confirmer et je vous fais confiance. Je vous demande également de mettre à jour les déclarations de prélèvements de grand gibier, qu'il nous sera obligatoire de fournir à la DDTM tous les mois, puis toutes les semaines.
En moyenne, notre tableau de chasse, 4 800 à 5 000 sangliers ; 6 800 à 7 000 chevreuils ; 240 cerfs ; 540 isards.
Le produit de notre chasse mérite le plus grand respect.
Un gibier du plus naturel, une viande que je vais qualifier de « bio ».
Après la chasse, deux préoccupations :
La destination de cette viande « bio ». Après partage entre chasseurs, agriculteurs et autres, il faut solutionner les excédents. Nous étudions à l'échelon national des possibilités plus larges, en conformité avec les exigences sanitaires.
Pour les déchets de venaison, il nous est toujours permis, en petite quantité, d'enfouir avec précaution. Michel Cieutat et Mme Augé ont travaillé sur le sujet pour développer une collecte de ces déchets. Nous aurions pu nous aussi céder à la facilité et faire comme en Dordogne : un service

d'équarrissage – Coût, il y a 5 ou 6 ans, de 80 000 à 90 000 € à la charge des chasseurs. Coût actuel : 140 000 € environ, l'équivalent de 10€ par chasseur pour les Pyrénées-Atlantiques.
Autrement dit, vous payez une validation de votre permis de chasser, vous régulez le grand gibier (presque une mission de service public…), vous assurez l'hygiène de cette venaison, et en plus vous payez pour éliminer les déchets ! Vous l'avez compris, pour les chasseurs basco-béarnais, pas question de payer seuls la facture.
Nous devons bénéficier d'une juste répartition des coûts avec une prise en charge de la Région, du Département, des communautés de communes et de l'Etat bien sûr.
La contribution des chasseurs sera le travail de mettre en poche ces déchets au congélateur, de les mettre dans les bacs de ramassage au bon moment pour être collectés par l'équarrisseur. Des heures de bénévolat et ce sera leur contribution.
On a beau démontrer que le chasseur est un citoyen responsable dans bien des domaines, faut-il encore le faire savoir. Et c'est là que les chasseurs peuvent se vanter d'une grave carence, celle de la communication.

Nos détracteurs, vert clair et vert foncé le savent bien depuis des années. Je les soupçonnerais de mettre en valeur tout et n'importe quoi. Leur but ? l'impact auprès de l'opinion publique, l'image de marque ! Nous avons beau être bons, très bons et même meilleurs dans certains domaines, encore faut-il le faire savoir, le faire comprendre. C'est la raison pour laquelle, avec nos voisins des Landes, il nous a semblé intelligent de combler cette grave lacune, cette carence. Nous avons considéré qu'il fallait faire appel à une personne compétente en la matière. Une commission bi départementale s'est réunie et a pris la responsabilité de recruter Emilia BERREVILLE, « Mme COM 640 ». La com auprès de nos chasseurs et la com auprès du grand public. Nous nous sommes réunis le 13 mars à la FDC des Landes pour faire le point et définir les perspectives à venir. Il nous faut aussi maitriser les coûts, c'est la raison pour laquelle nous mutualisons cet emploi. C'est un choix budgétaire raisonnable, décidé par le conseil d'administration.
Nous vous présentons un budget prévisionnel à + 10 000 € avec un budget global d'environ 2 millions d'euros.
Nous sommes attachés à garder une chasse populaire, notre timbre à 82 € le démontre bien.
Le montant des dégâts grand gibier a été dépassé la saison écoulée, 326 000 € environ. Nous avons budgété 300 000 €.

Nous remercions tous les bénévoles formateurs du permis de chasser qui nous permettent une réussite de 80 à 85 % à cet examen, environ 320 à 340 nouveaux permis.
Malgré tous ces efforts, nous perdons 400 à 500 validations tous les ans. Triste consolation, toutes les fédérations sont victimes de la même érosion. Pyramide des âges oblige ! 400 à 500 validations en moins, c'est 32 000 à 41 000 € de recettes en moins tous les ans.
Le bracelet chevreuil reste à 15 €, le bracelet sanglier à 6 € et le timbre fédéral à 82 €. Nos aides restent inchangées. 90 € par structure pour l'assurance, environ 47 000 €. L'aide au fonctionnement 130 €, environ 57 000 €. L'aide technique, environ 55 000 €. Nous nous félicitons pour ces aides, c'est l'argent des chasseurs qui revient aux chasseurs. Mais vous comprendrez qu'il va nous falloir revoir la copie. Je me suis toujours fait un point d'honneur à ne jamais vous réclamer 1 € de plus, sans vous l'expliquer. Nous aurons des choix à faire entre trois possibilités. Verser autant d'aides avec une augmentation du timbre fédéral, verser moins d'aides avec un prix du timbre fédéral inchangé, faire un mixte des deux. Les choix vous seront proposés et vous déciderez !
La montagne ! Nous sommes le seul département de Nouvelle-Aquitaine à gérer un tel et magnifique territoire, 43 communes réunies en GIC. J'étais leur invité le 28 mars et j'ai écouté avec intérêt leurs perspectives de gestion. Aménagement du territoire afin de favoriser le développement de quelques espèces emblématiques, dont le grand tétras, qui a fait l'objet d'un

moratoire autoritaire de l'Etat, malgré une gestion exemplaire dans les Pyrénées-Atlantiques. Une gestion exemplaire votée à l'unanimité en CDCFS, y compris le FIEP et la SEPANSO.

La perdrix grise, chassée après comptage et approbation en CDCFS. Limitation à trois perdrix par chasseur. Carnet de prélèvement spécifique, environ 103 carnets, 10 jours de chasse maxi. Plafond maximal des prélèvements.

Toutes ces préconisations ne suffisaient pas, notre arrêté a été attaqué au tribunal Administratif par les deux composantes vert foncé. Maître Lagier, notre avocat de la FNC est venu défendre notre juste cause, le 4 octobre à Pau. Après avoir écouté nos opposants et nos arguments, madame la juge a rendu son verdict, la chasse reste ouverte. Une petite, mais belle victoire des chasseurs, merci madame le juge.
103 carnets de prélèvement distribués, 42 perdrix prélevées pour 40 chasseurs ; la gestion est exemplaire.
Je remercie les chasseurs et leur président Didier Garat, administrateur, qui ne lâche rien et qui peut compter sur la fédération pour défendre tout ce qui est raisonnable. Merci également à la FNC qui a dépêché Maître Lagier.
Je vous rappelle que le GIC Montagne a le privilège d'accueillir la présence de l'ours, dont la réintroduction nous a été imposée. Là aussi, gestion exemplaire, lorsque des chiens courants se sont retrouvés en présence de l'ours au cours d'une battue sanglier. Le protocole a été respecté et la DDTM a reconnu le sens des responsabilités des chasseurs de montagne.
L'isard se porte bien avec 548 attributions et 462 prélèvements.

Le chapitre sur la chasse traditionnelle à l'alouette vous sera présenté dans le rapport d'activité rédigé par M. le directeur. C'est nettement plus explicite et mieux présenté que je ne l'aurais fait. Je confirme juste que nous nous battrons jusqu'au bout.
Je remercie toute la fédération qui a pris au sérieux cette défense, en particulier notre technicien David Achéritogaray et Guillaume Firmin de la FNC.
Nous savons tous que c'est bien le mode de chasse qui est remis en question. Après l'alouette aux filets, qu'en sera-t-il de la palombe ? Et au nom du bien-être animal, que nous prépare l'Europe ? Cette remise en question de nos chasses traditionnelles a au moins un mérite. Nous avons compris qu'il faut être plus combatifs. La manifestation des Landes le 18 septembre était une réussite. Les chasseurs étaient exemplaires. Pas un mégot parterre, pas un verre de vin ni une bière de consommé. C'est bien connu, les chasseurs sont des alcooliques, il ne faut pas les tenter !
Je pense que l'avenir va nous contraindre à faire mieux. C'est la raison pour laquelle les 4 fédérations Gironde, Lot et Garonne, Landes et Pyrénées-Atlantiques ont décidé de se structurer sans engager directement la responsabilité pénale et civile du président de la fédération qui organise cette manifestation.

C'est la naissance de l'organisation de la défense des chasses traditionnelles et des modes de chasse, l'association des chasseurs méprisés du Grand Sud-Ouest ! Avec son président fondateur, Michel Auroux du Lot et Garonne et notre correspondant dans les Pyrénées-Atlantiques, Julien Escos. Nous sommes actuellement 18 départements à y adhérer. En temps utile, à titre individuel et associatif, vous serez également invités à y adhérer.

Je vais clôturer mes propos par le plus important, mes remerciements et j'espère n'oublier personne. Sans le bénévolat, que serait la chasse ?

Merci à mon conseil d'administration, au personnel de notre fédération, à tous les présidents et chasseurs dévoués, aux associations, à nos élus que nous sollicitons souvent et qui se déplacent même sur le terrain.

Merci à toutes et à tous et soyons fiers d'être chasseurs ».

Rapport d'activité :

Le rapport d'activité d'une durée de 28 minutes est ensuite diffusé en séquence vidéo. Il retrace les moments marquants de la saison écoulée pour la Fédération, et pour les chasseurs des Pyrénées-Atlantiques. Pour le revoir : https://www.youtube.com/watch?v=tlf7Q0xg1Ew&t=1374s

Présentation des comptes 2022/2023 :

Karine LEROY trésorière de la Fédération, présente les comptes de l'exercice écoulé (2022/2023) que les Présidents ont également reçu par courrier.
Ils laissent apparaître un déficit comptable de 38 231 €. Déficit lié à une hausse de dotation aux amortissements comptables, ce qui n'inspire aucune inquiétude.
Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Rapport du Commissaire aux comptes :

Jacques ARGOUNÈS Commissaire aux comptes donne lecture de son rapport sur les comptes annuels de l'exercice écoulé, qu'il certifie réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables français. Le rapport du Commissaire aux comptes est approuvé à l'unanimité.

Présentation du budget 2024/2025 :

Karine LEROY trésorière de la Fédération, présente un projet de budget pour la saison à venir comportant 2 119 338 € de charges pour 2 130 937 € de recettes. Il intègre une diminution de 400 chasseurs, ainsi que des provisions salariales exceptionnelles en raison des départs en retraite à venir au service administratif (Mmes BEITIA, FRECHOU et HAGET), de même qu'une période de chevauchement avec l'arrivée de deux nouveaux personnels en formation. Les recettes incluent le versement de la dotation de l'Etat pour le financement des dégâts de grand gibier, signée par convention triennale (année 2).

Le projet de budget présente un excédent final de 11 599 €. Il est adopté à l'unanimité.

Personnalités méritantes :

Cette année la Fédération a fait le choix de mettre des femmes chasseresses à l'honneur pour leur engagement en faveur de notre passion : Alexia POUYSSEGUR, présidente des Société de chasse de Montagut et Cabidos, et sa soeur Clarisse, secrétaire.

Alexia a été la plus jeune présidente d'association de chasse du département, à 18 ans seulement. Absente pour raisons professionnelles, elle est représentée par son compagnon et son oncle, lui-même Président d'ACCA à Bournos. Ils reçoivent en son nom de chaleureux applaudissements.

Personnels honorés :

Alice BEITIA, Claudine FRECHOU et Fanny HAGET feront valoir leurs droits à la retraite en 2025. Avec un peu d'avance, le Président ETCHEVESTE tient à les mettre à l'honneur pour le travail accompli au service des chasseurs. Il leur remet la médaille de la Fédération ainsi que des fleurs, et leur souhaite une bonne retraite par anticipation sous les applaudissements de la salle.

<u>Prises de parole des invités</u> :

David HABIB, Député de la 3ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques :

"Au moment où certains entendent imposer leurs choix et leur vision de la vie dans le pays, il faut plus que jamais répondre présent. Le combat pour la chasse, pour la pêche, pour la défense de l'élevage ou des courses taurines est en réalité le même, c'est un combat idéologique porté par des Bobos parisiens qui bénéficient de relais puissants, dans les médias et jusque dans l'hémicycle parlementaire". Le député martèle qu'il ne scellera jamais d'accord politique avec LFI, car il se dit bien trop attaché aux valeurs de respect des hommes, et à son territoire.

Denise SAINT-PÉ, Sénatrice :

Denise SAINT-PÉ rappelle qu'elle chasse, et qu'elle défend sa culture et ses racines. Elle souligne le travail de la Fédération illustré par le rapport d'activité en vidéo, et remercie les chasseurs pour toutes leurs actions sur le terrain. Face au péril et à la charge que représentent les dégâts de grand gibier, elle appelle l'Etat à *"maintenir son soutien financier aux Fédérations".*

Max BRISSON, Sénateur :

"Face aux secousses que subit le monde de la chasse, le Président ETCHEVESTE a su assurer l'unité de la Fédération et des chasseurs basques et béarnais. Je me réjouis de l'évolution positive de l'image de la Chasse, tournée vers les jeunes, la biodiversité, la sécurité". Le Sénateur se dit impressionné par les très bons résultats de l'expérimentation sur la sélectivité des chasses traditionnelles. Il interpelle Laurence FARRENG et appelle aux efforts conjoints des parlementaires pour convaincre les Commissaires européens de *"venir voir ces pratiques, leur histoire qui en a fait un patrimoine, une culture, mais surtout la RESPONSABILITÉ des gens qui les pratiquent".* Il se souvient du propos d'Arnaud FONTAINE à l'AG de PAU, soulignant que les chasseurs représentent en réalité un Service public… *"sans doute, mais à condition d'avoir la possibilité de continuer à y prendre du plaisir !"* Il considère qu'il en va de la responsabilité des parlementaires de défendre cette vision, *"car la chasse est une chose populaire, un acquis de la Révolution".* Il fustige les Bobos *"qui s'extasient des chasses d'ailleurs, mais s'étouffent de celles de leurs pairs. Il faut serrer les coudes".*

Florence LASSERRE, Députée de la 5ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques :

La députée redit son attachement à défendre la chasse. Elle était à HASPARREN pour défendre les chasses aux pantes aux côtés de la Fédération, et continuera à le faire. Elle reste convaincue qu'il faut faire l'effort de se déplacer sur le terrain pour comprendre les choses. *"Au-delà de ses aspects culturels et récréatifs qui ont été rappelés, la chasse est INDISPENSABLE en France".*

Laurence FARRENG, Députée européenne :

"Vous avez la chance d'avoir deux Présidents dynamiques : Messieurs ETCHEVESTE et SCHRAEN.

Je me désespère de la partition de la société avec une vision urbaine de l'écologie bâtie sur des oppositions dures." L'élue européenne se dit opposée à "l'Eurobashing", mais constate en effet qu'il y a un problème avec la commission européenne. *"Si les arrêtés sur les chasses traditionnelles*

devaient être annulés, il faudra reprendre le travail avec le Ministère, et retourner discuter avec la Commission européenne". L. FARRENG n'est pas opposée par principe à la réouverture de la Directive oiseaux, mais souligne que cela peut aussi être dangereux et qu'il faudra avoir des alliances, car d'autres pays pourraient vouloir en profiter pour durcir certaines règles. L'Italie et la Grèce qu'elle a contactées pourraient être de ces soutiens, mais les pays du Nord pèsent.

"Il est possible de changer les règles, cela s'est fait pour le loup et j'ai voté pour la modification de son statut de "strictement protégé" à "protégé". Vous pouvez compter sur moi, je travaillerai pour défendre ces chasses".

Thierry CARRERE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de BUROS :

Même s'il connaît la Chasse, T. CARRERE concède avoir mieux compris ce matin certains sujets très techniques. *"Les élus des territoires sont là pour défendre les territoires, et les activités qui les animent. La chasse en fait partie, elle doit donc être défendue en tant que telle".*

Il cite en exemple le travail des chasseurs de sa commune et de leur Président J. TIRET-CANDELÉ, qui clôturent bénévolement le bois de PAU pour protéger les cultures des agriculteurs, et rencontrent les gamins de l'école pour leur expliquer comment la chasse est organisée. *"Ce maillon communication est CRUCIAL".*

Au nom du Président du Département JJ. LASSERRE, il indique que l'institution soutiendra le projet de gestion des déchets de venaison par équarrissage porté par la Fédération, et interpelle à ce sujet A. MESPLEDE Directeur de la DDPP, afin que l'Etat prenne sa part au tour de table financier.

Andde SAINTE-MARIE, Conseiller régional délégué à la montagne, au pastoralisme et au patrimoine naturel :

A. SAINTE-MARIE indique que le partenariat technique et financier entre la Fédération et la Région Nouvelle-Aquitaine est bon. Il rappelle le soutien constant de la Région aux travaux du GIC Montagne. Il confirme que la région soutiendra également le dossier des déchets de venaison, et appelle à son tour le Directeur de la DDPP à décrocher la participation de l'Etat.

Il entend les frustrations trop souvent vécues par les chasseurs, la rancoeur, les revendications. Il leur demande de ne pas céder à la tentation de repli sur soi et de déconstruction, mais d'être au contraire dans un schéma de construction et de partenariats. *"Il faut laisser de côté les rancoeurs et communiquer positivement, car vous faites énormément de choses positives. Montrez-les !"*

François VERRIERE, Conseiller régional :

Il rappelle qu'il est dans l'opposition régionale. Il réaffirme le soutien de son parti (RN) à l'activité essentielle qu'est la chasse, et salue la densité de son maillage territorial. Il s'insurge contre la stigmatisation des chasseurs par la pseudo-écologie Bobo.

Maryvonne LAGARONNE, Vice-Présidente de la Chambre d'Agriculture, Maire de GESTAS :

Bien qu'étant maire d'une très petite commune, elle a tenu à bâtir pour ses chasseurs un local de chasse et de découpe *"au top, car sans chasse l'agriculture serait dans l'impasse".* Elle n'a hélas pas de temps pour chasser, mais a convaincu son mari de passer son permis.

"La chasse change, et la Fédération le démontre. La vision de la ruralité pour les urbains est ni plus ni moins celle que leur donnent les médias. Il faut adopter une communication transversale de nos

activités rurales qui doit sortir du schéma de fonctionnement en silos. L'opération « J'aime La Nature Propre » est très positive. La cause animale arrive dans les programmes scolaires à la rentrée prochaine. L'animalisme est un mouvement de fond. Les urbains ont un rapport à l'animal totalement biaisé, fondé quasi-exclusivement sur leur relation avec leur animal de compagnie".

La Vice-Présidente de la Chambre s'inquiète de la recrudescence des épizooties (tuberculose, grippe aviaire) susceptibles d'évoluer en zoonoses transmissibles à l'homme.
"Les chasseurs ont un rôle essentiel à jouer au niveau sanitaire. Les informations de mortalité d'animaux sauvages doivent remonter du terrain, la grève pénalise cette chaîne".

Elle interpelle enfin le représentant de l'Etat sur la question de la Tuberculose bovine, l'appelant à être en proposition avec un plan d'action.

Alain MESPLEDE, Directeur de la Direction Départementale pour la Protection des Populations, représentant Monsieur le Préfet Julien CHARLES :

Le représentant de l'Etat souligne la qualité des travaux de la matinée. Il rappelle qu'il est lui-même chasseur. Sur la question sensible du blaireau, *"responsable de bien des maux pour les uns, totem à protéger pour les autres"*, il considère que les Tribunaux administratifs sont là pour juger de la solidité des arrêtés : *"il faut être bons".*
S'agissant de la gestion des déchets de venaison à l'échelle départementale, le DDPP confirme que le Préfet CHARLES défend ce dossier aux niveaux régional et national, afin d'obtenir un arbitrage financier favorable. Il indique d'ores et déjà un accord de principe, dans l'attente de précisions sur un niveau d'enveloppe mobilisable. *"C'est un dossier important pour les chasseurs comme pour les éleveurs, l'Etat prendra sa part".*

Comme la Vice-Présidente de la Chambre d'Agriculture, le DDPP appelle les chasseurs et les piégeurs à ne pas reprendre la grève sanitaire.
Il indique qu'il quittera le département d'ici la fin d'année 2024.

Fin des travaux de l'assemblée générale 2024 : le Président ETCHEVESTE remercie l'ensemble des intervenants pour leurs propos de soutien au monde de la Chasse, et leur confirme que la Fédération saura les solliciter autant que de besoin.

Il invite les Présidents et les chasseurs à rejoindre le restaurant, situé à proximité de la salle de congrès.

Compte-rendu établi à Castétis-Biron, le 14 mars 2025

Le Président, **Le Secrétaire,**

FEDERATION DES CHASSEURS 64 ★ LA SALIGUE AUX OISEAUX

Didier GARAT **Benoît SOULAT**